

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 9 février 2016

L'an deux mille seize et le 9 février, à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 09/02/16-03	objet : Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.
---	---

Présents :

représentants des conseillers généraux :
Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY.

représentants de l'assemblée syndicale :

Corinne GAILLOT, Raymond LEMORT, Etienne MASO, Jean-Louis ALBITRE, Michel KLUSKA, Mireille REBECQ, Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Edith PUGNET, René OLIVE, Martine ROLLAND ayant donné procuration à Jean ROQUE, Michel MOLY ayant donné procuration à Marie Pierre SADOURNY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Jean-Louis CHAMBON.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT, Georges GRAU, Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Pierre AYLAGAS, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Loïc GARRIDO, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE.

Le Président,

Précise que l'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

Précise que le décret n°2012-170 du 3 février 2012 est venu modifier les seuils d'effectifs conditionnant la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de 200 à 50 agents à compter de 2014.

Considérant que l'UDSIS a atteint l'effectif requis et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Propose au Comité la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE



